

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 25 JANVIER 2024**

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 29

Convocation du 18.01.2024

Affichage du 18.01.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Bizou suite à la convocation du 18.01.2024, affichée le dix-huit janvier 2024.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme REVET Evelyne, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excusés : Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme CHAMARET Stéphanie, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M HOULLE Pascal (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à M MANNOURY César), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck).

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur M BLOTTIERE Philippe est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024.01.011**

**OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION (OCM) COMMERCES ET DES SERVICES  
DU PETR DU PAYS DU PERCHE ORNAIS 2024-2027**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de Contrat de Territoire 2023-2027 du PETR du Pays du Perche ornaï,

Considérant le projet de règlement d'intervention de l'opération 2023-2027 proposé par le PETR du Pays du Perche Ornaï,

Considérant que chaque Communauté de Communes participe dans le cadre de la cotisation annuelle au Pays du Perche ornaï à hauteur de 0,50 € par habitant par an,

Considérant le bilan de la précédente opération 2019-2022,

Considérant l'avis favorable du comité territorial d'engagement du Perche composé des représentants des Communautés de Communes, des chambres consulaires, des banques, des experts-comptables et des chefs d'entreprise du territoire,

Voici le plan prévisionnel de l'opération :

Dépenses HT		Recettes		Taux
Investissements des entreprises et collectivités	1 376 927 €	Région Collines du Perche 2 pour 1	48 612 €	
		Région Coeur du Perche 4 pour 1	90 224 €	
		Région Pays de Mortagne 4 pour 1	108 600 €	
		Région Hauts du Perche 4 pour 1	73 304 €	
		<b>SOUS TOTAL Participation REGION</b>	<b>320 740 €</b>	<b>23,29 %</b>
		CDC Collines du Perche normand	24 306 €	
		CDC Coeur du Perche	22 556 €	
		CDC Pays de Mortagne au Perche	27 150 €	
		CDC Hauts du Perche	18 326 €	
		<b>SOUS TOTAL Participation EPCI</b>	<b>92 338 €</b>	<b>6,71 %</b>
		<b>TOTAL subvention OCM</b>	<b>413 078 €</b>	<b>30,00 %</b>
<b>TOTAL Participation entreprises</b>	<b>963 849 €</b>	<b>70,00 %</b>		
<b>TOTAL investissements</b>	<b>1 376 927 €</b>	<b>TOTAL Financements</b>	<b>1 376 927 €</b>	<b>100,00 %</b>
Nombre de dossiers (si 30 000 € d'investissements/dossier)	46			

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'opération Collective de Modernisation (OCM) commerces et des services du PETER du Pays du Perche Ornaï 2024-2027 et son règlement d'intervention,
- D'approuver le plan de financement de l'opération,
- D'autoriser le Pays du Perche Ornaï à porter l'opération et à solliciter la subvention de la Région Normandie pour le compte de la Communauté de Communes.

Pour extrait certifié conforme

Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du

Le Président,  
Emmanuel LE SECQ

